

## SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

### 2019 - 67 SEM SYDELA ENERGIE 44 LIBERATION DU SOLDE DU CAPITAL SOCIAL

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi 19 Décembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 12 Décembre 2019, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16

Votants : 15

**Titulaires présents :**

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay  
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine

**Titulaires absents :**

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique (excusé)  
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)  
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)  
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon (excusé)  
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)  
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

**Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :**

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

**Délégués suppléants présents**

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

**Secrétaire de séance :** Gérard BARRIER

Affichage le 20 Décembre 2019

**2019-67 SEM SYDELA ENERGIE 44**  
**LIBERATION DU SOLDE DU CAPITAL SOCIAL**

Vu la délibération n°2018-02 du 8 mars 2018,

Vu la délibération n°2018-26 du 29 mars 2018,

Par délibération du 8 mars 2018, le SYDELA a validé sa prise de participation dans la SEM SYDELA ENERGIE 44 à hauteur de 72,5 %.

Le capital de la société étant de 4 000 000 euros, la participation du SYDELA est de ce fait de 2 900 000 euros.

Une libération de 50 % de ce capital a été opérée à la création de la SEM en mai 2018, soit 1 450 000 euros.

Le Conseil d'Administration de la SEM va très prochainement solliciter le versement du solde de cette participation, avec une date butoir prévue en début d'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser la libération du solde du capital social détenu dans la SEM SYDELA ENERGIE 44, soit 1 450 000 euros, selon les modalités suivantes :
  - 725 000€ avant le 31/12/2019
  - Le solde, 725 000€ après le vote du BP 2020.

